



Conseil municipal | Séance du 22 avril 2021

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2021-04-22-7 | Dotation de solidarité à l'investissement local (DSIL) "rénovation énergétique" 2021 - Opération de rénovation du centre de loisirs de la Houssière - Demande de subvention
Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 32

Date de convocation : 16 avril 2021

L'An deux mille vingt et un, le 22 avril, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie à huis clos, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Romain Legrand, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Lise Lambert, Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Sarah Tessier donne pouvoir à Monsieur Brahim Charafi.

Etaient excusés :

Monsieur Jocelyn Chéron.

Secrétaire de séance :

Monsieur Romain Legrand

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La circulaire préfectorale du 23 décembre 2021,

Considérant :

- La nécessité de procéder à la rénovation du centre de loisirs de la Houssière, intégrant des objectifs d'économie d'énergie,
- Le rôle important du centre de loisirs de la Houssière dans l'accueil éducatif et de loisirs des enfants à l'immédiate proximité du QPV « Houssière Hartmann »,
- Le coût prévisionnel de l'opération de 1 035 790,00 € HT, 1 242 948,00 € TTC,

Décide :

- Du principe de réalisation de ces travaux,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel,
- D'autoriser le maire à solliciter l'État, au titre de la DSIL « rénovation énergétique » 2021 pour un montant de 328 632 € HT.
- D'autoriser le maire à solliciter d'autres co-financements le cas échéant,
- D'autoriser le maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 23/04/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20210422-lmc121477-DE-1-1

Affiché ou notifié le 26 avril 2021

Dotation de solidarité à l'investissement local (DSIL) "rénovation énergétique" 2021

Opération de rénovation du centre de loisirs de la Houssière

Enjeu poursuivi :

Le centre de loisirs de la Houssière situé à l'immédiate proximité du QPV "Houssière-Hartmann" est le centre de loisirs principal de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray.

D'une capacité d'accueil de 180 enfants/jour, et d'une superficie de 1626 m², il est un des équipements structurants pour le territoire et pour la mise en œuvre du projet éducatif local. Sa présence génère une activité importante et évite l'isolement du quartier. Espace d'accueil, de mixité sociale, de socialisation et d'éducation le centre est également utilisé dans le cadre de manifestations associatives, municipales ou familiales.

Dans le cadre de son Projet Éducatif de Territoire (PEdT) labellisé "Plan mercredi", la ville a fait le choix de réinvestir le centre de loisirs de la Houssière et de requalifier l'offre faite aux enfants sur le temps de loisirs du mercredi et des vacances scolaires.

En effet, l'organisation de la semaine sur 4,5 jours rendait difficile le transfert des enfants vers le centre. Les temps de transport prenaient une part trop importante dans le déroulement de la journée. L'organisation sur 4 jours, avec le samedi libéré, permet de proposer un vrai temps récréatif et de loisirs éducatifs dans un lieu dédié, adapté et en proximité des espaces naturels (la forêt), culturel (Bibliothèque Louis-Aragon) et sportif (Gymnase André-Ampère).

Mais ce centre, bâti en 1970 accuse son âge et la conception des espaces intérieurs et extérieurs sera repensée en prenant en compte les évolutions des besoins des enfants et des équipes éducatives.

Le projet prévoit donc 3 éléments forts qui doivent structurer le projet de rénovation :

- 1/ La performance énergétique et la qualité de l'accueil hivernal,
- 2/ la qualité de l'accueil et le confort d'été et
- 3/ la requalification des espaces extérieurs et la sécurisation

Objet de l'opération : Rénovation du centre de loisirs de la Houssière :

Les études menées ont conduit la collectivité à engager un programme de rénovation énergétique qui conduira à des effets immédiats sur le confort de l'accueil hivernal ainsi que l'accueil des enfants l'été.

Durée de l'opération : 2021-2022

Coût de l'opération :

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 1 035 790 € HT et 1 242 948 € TTC.

coût estimatif de l'opération			
lieu des travaux de l'opération	Nature des travaux de l'opération	Montant de dépenses HT	Montant de dépenses TTC
centre de loisirs de la houssière	performance énergétique, mise à niveau technique des bâtiments et confort hivernal des usagers	536 000,00 €	643 200,00 €
centre de loisirs de la houssière	qualité de l'accueil, confort d'été et adaptation des locaux aux usagers	222 000,00 €	266 400,00 €
centre de loisirs de la houssière	requalification des espaces extérieurs et sécurisation	60 000,00 €	72 000,00 €
	Maitrise d'œuvre, SPS, frais de procédure, aléas révision	217 790,00 €	261 348,00 €
total dépenses		1 035 790,00 €	1 242 948,00 €
ressources prévisionnelles de l'opération			
financements	montant de subvention	taux par financement	
DPV 2019	500 000,00 €	48,27%	
DSIL 2021 rénovation thermique	328 632,00 €	31,73%	
part de la collectivité	207 158,00 €	20,00%	

Demande de Subvention :

La présente demande de subvention – DSIL « rénovation énergétique » 2021 – est sollicitée pour un montant de 328 632 € HT.